

## INSCRIPTION VIDE-GRENIERS du 31 mai 2026

Le vide- greniers se tiendra sur l'avenue du Comtat et sur la place du Colonel CHOCQUET.

À compléter et envoyer avec le chèque, la photocopie recto/verso de la pièce d'identité et une attestation sur l'honneur (manuscrite) à l'adresse suivante :

Mairie de GRILLON, avenue du Comtat, 84600 GRILLON

Monsieur, Madame (Rayer les mentions inutiles)

Nom, Prénom : .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Téléphone portable : .....

Pièce d'identité présentée (Joindre photocopie recto-verso) :  Passeport -  Carte Nationale d'identité -  Permis de conduire (Cocher l'une des cases)

Délivré(e) le ..... par .....

Longueur emplacement souhaitée : ..... mètres

Chèque joint à l'ordre du Trésor public (3 € le mètre linéaire) ..... EUROS.

Gratuité (pour les Grillonnais et les associations grillonnaises) (Cocher l'une des cases)

Je soussigné(e) ....., demande l'autorisation d'exposer pour la journée du dimanche 31 mai 2026 à GRILLON. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer notamment en ce qui concerne mon statut de non-professionnel. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, une attestation manuscrite sur l'honneur indiquant que je ne participerai pas à plus de 2 (deux) vide-greniers pendant l'année civile en cours, ainsi qu'un chèque à l'ordre du Trésor public.

Le (date) .....

SIGNATURE

MODÈLE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à écrire à la main sur papier libre ou au verso de cette inscription)

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers pendant l'année civile en cours.

Le (date) .....

SIGNATURE

**Foire de Grillon dimanche 31 mai 2026- Vide-greniers réservé aux non professionnels.**

**Tarif pour les emplacements uniquement sur réservation : 3 € le mètre linéaire.** Gratuité pour les Grillonnais et les associations grillonnaises.

## **Règlement :**

- L'accueil des exposants débute à **6 heures 30**. Ils devront se présenter aux organisateurs au lieu indiqué dans le courrier de confirmation et par le fléchage mis en place, le jour de la foire.
- Fin de mise en place à 9 heures - **Toute personne se présentant après 8 heures ne pourra accéder aux emplacements avec son véhicule.** Leur emplacement ne sera plus réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquies à l'organisateur à titre d'indemnité sauf au cas où les organisateurs seraient avisés au plus tard 48 heures avant le début de la manifestation.
- **Les véhicules des exposants devront être stationnés dans les parkings en dehors du circuit avant 8h15. Aucun véhicule ne devra stationner sur le vide grenier.**
- Les exposants habitant GRILLON auront la priorité pour s'installer devant leur domicile ou sur l'emplacement du circuit le plus proche de leur domicile. Ils devront s'inscrire au plus tard le 22 mai pour signaler aux organisateurs l'emplacement à réserver.
- Les exposants seront installés au fur et à mesure de leur arrivée **sur des emplacements prédéterminés.** Mis à part les habitants de GRILLON, aucun ne pourra revendiquer un emplacement déterminé.
- Une attestation sera remise à chaque exposant lors de son installation, **attestation qui devra être posée de manière apparente sur le stand.**
- **Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.** L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel. La vente ou l'offre d'animaux vivants est strictement interdite.
- **La fin de la manifestation est prévue pour 19 heures.** Sauf cas particulier à signaler aux organisateurs avant tout déplacement, **aucun véhicule ne pourra circuler sur le circuit avant cette heure.**

**L'inscription à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Pour tout renseignement : tél : 04 90 35 00 81 (Mairie ou Point Info) et mail : [pointinfos@grillon84.fr](mailto:pointinfos@grillon84.fr)**

La municipalité de Grillon vous souhaite une bonne journée.

La fiche d'inscription est à compléter et à envoyer avec le chèque libellé à l'ordre du **Trésor public** et une attestation sur l'honneur affirmant ne pas faire plus de 2 vide-greniers par année civile à :

Mairie de GRILLON, Avenue du Comtat, 84600 GRILLON